



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Le numérique nous facilite la vie*

Délibération n° : 330

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 160614

**Direction en charge :** Animation, Jeunesse et Vie Associative

**Objet :** Appui au développement des usages du numérique sur le territoire : convention d'objectifs pluripartite avec l'Etat, le Département, Saint-Etienne Métropole et l'association ZOOMACOM - Pôle ressources TIC - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 24/06/2016

**Compte rendu affiché le :** 05/07/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

**Absents :**

**Politique :** *Le numérique nous facilite la vie*

Délibération n° : 330

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160614

**Direction en charge :** Animation, Jeunesse et Vie Associative

**Objet :** Appui au développement des usages du numérique sur le territoire : convention d'objectifs pluripartite avec l'Etat, le Département, Saint-Etienne Métropole et l'association ZOOMACOM - Pôle ressources TIC - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

A l'heure où la démocratisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) n'est plus à démontrer, un nouvel enjeu de cohésion sociale, d'équité et de solidarité territoriale se profile. Dans une société dite de "la connaissance", et de "de la donnée", une maîtrise de la culture et des outils numériques devient indispensable pour exercer une citoyenneté de plein droit.

Dans ce cadre, offrir l'opportunité d'un accès et de l'acquisition d'un niveau de maîtrise minimal tant technique que critique des Technologies de l'Information et de la Communication pour tous les citoyens sans distinction de niveau de ressources, de formation, d'âge ou de lieu de résidence est un enjeu majeur pour tous les acteurs publics oeuvrant à l'amélioration de la cohésion sociale et à la mise en place de modes de régulation sociétaux prenant en compte la notion de développement durable dans ses aspects humains.

□ **Motivation et Opportunité :**

Depuis 2006, l'association Zoomacom est reconnue par le Département de la Loire dans le cadre d'une convention de partenariat, et également avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire, comme un centre de ressource départemental sur la gestion et la diffusion de la connaissance et du travail collaboratif par le numérique. Cette légitimité s'est également étendue auprès de l'agglomération stéphanoise notamment dans le cadre du contrat de ville et de la Ville de Saint-Etienne dans le cadre de la vie associative et plus particulièrement de l'animation du réseau des Espaces de Pratiques Numériques (EPN).

Aujourd'hui spécialisée sur les questions de la médiation numérique, Zoomacom a pour objectif de permettre l'appropriation des usages numériques, le développement des pratiques et des compétences, par tous les publics au service d'actions éducatives, sociales et culturelles des territoires qu'elle accompagne.

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Etienne développe depuis longtemps une politique volontariste dans ce domaine, en apportant un soutien aux EPN sur son territoire.

A ce titre, la Ville de Saint-Etienne, le Conseil Départemental de la Loire (CD 42), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire (DDCS) 42, et Saint-Etienne Métropole qui participent au financement de l'Association Zoomacom, ont établi une convention cadre 2016 / 2018 pour définir une feuille de route commune et un plan d'actions annuel partagé par tous afin d'encourager toutes les initiatives de nature à diffuser l'usage du numérique comme levier de développement et d'innovation sociétale. L'association Zoomacom est associée à cette démarche afin de faire valoir son expertise sur la médiation numérique.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
---------------	-------	-------------	--------	------	--------	--------

<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- accepter les termes et conditions de la convention d'objectifs avec l'association Zoomacom,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'association Zoomacom, dont un exemplaire restera joint au dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>	
<b>Siham LABICH</b>	